

Dates importantes

Le lundi 4 janvier 2010	La période de mise en candidature et de campagne électorale commence.
Le mercredi 31 mars 2010	Présentation des subdivisions électorales à la SÉFM, <i>Loi sur les élections municipales</i> . 18(2) et <i>Loi sur l'évaluation</i> . 15
Le mardi 3 août 2010	Réception de la liste électorale préliminaire de la SÉFM.
Le mardi 7 septembre 2010	La période de révision commence (du 7 septembre au 25 octobre). Publication de la liste préliminaire
Le vendredi 10 septembre 2010	Jour de clôture des candidatures (de 9 h à 14 h) Retrait des candidatures avant 14 h Date limite pour demander à ce que soit enlevé de la liste électorale le nom d'un autre électeur (du 7 au 10 septembre)
Le lundi 13 septembre 2010	Certification des formulaires de candidature avant 16 h Élections sans concurrent après 16 h Certificats de vote par procuration – début de l'émission (du 13 septembre au 25 octobre), sauf si des candidatures supplémentaires sont nécessaires
Le mercredi 15 septembre 2010	Au besoin, les candidatures supplémentaires seront reçues entre 9 h et 14 h Retrait des candidatures supplémentaires avant 14 h
Le lundi 20 septembre 2010	Émission des certificats des plafonds des dépenses électorales aux candidats Préparation et diffusion des changements intermédiaires à la liste électorale. Le greffier préparera une liste intermédiaire des changements apportés à la liste électorale préliminaire et en remettra un exemplaire à chaque personne qui a reçu une liste préliminaire ainsi qu'à chaque candidat certifié.
Du 14 au 17 octobre 2010	Scrutin anticipé (de 10 h à 17 h)
Le lundi 25 octobre 2010	Jour de l'élection (de 10 h à 20 h)
Le jeudi 28 octobre 2010	Résultats officiels : le greffier déclarera publiquement le nom des candidats élus
Le vendredi 31 décembre 2010	Avis au greffier d'un déficit et d'un prolongement de la période de campagne électorale Si un candidat accuse un déficit le 31 décembre 2010 et souhaite continuer de recueillir des fonds pour éliminer ce déficit, il doit en informer le greffier sur le formulaire prescrit au plus tard le 31 décembre 2010 . Si cela n'est pas fait, la période de campagne électorale se termine automatiquement le vendredi 31 décembre 2010 .
Le vendredi 25 mars 2011	Date limite pour le dépôt des états financiers